



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 8 - JANVIER 2014

SOMMAIRE

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Arrêté N °2014008-0003 - Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris	1
---	---

Rectorat de l'académie de Versailles

Arrêté N °2014007-0006 - Arrêté modification de l'arrêté de délégation du 20 septembre 2013	6
--	---



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014008-0003

**signé par
Autres signataires**

le 08 Janvier 2014

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Arrêté portant subdélégation de signature du
Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires de Paris



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRETE n°14-001 du 07 janvier 2014
portant subdélégation de signature du directeur interrégional
des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958 ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 27 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Michel SAINT-JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 09 février 2009 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n°09-373 du 25 mars 2009 portant délégation de signature à Monsieur Michel SAINT-JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 en date du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

ARRETE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel SAINT-JEAN, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Philippe OBLIGIS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Monsieur Julien GREGOIRE, attaché d'administration, secrétaire général,
- Madame Nathalie JAFFRE, directrice des services pénitentiaires,
- Madame Agnès CORNET, épouse WACQUEZ, attachée d'administration,
- Madame Marie DIAS, épouse BOXBERGER, attachée d'administration
- Madame Evelyne MAZUEL, secrétaire administrative,
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative,
- Madame Agnès BUON, secrétaire administrative
- Monsieur Thierry DEGRUELLE, attaché principal d'administration,
- Madame Marylène GAUTIER, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur Eric LEGERON, capitaine pénitentiaire,
- Monsieur Dominique CORCOSTEGUI, directeur hors classe des services pénitentiaires

pour :

- tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 2

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Hubert MOREAU	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Olivier PIPINO	directeur des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Christine COLLINET	attachée d'administration	MA Fleury-Mérogis
Madame Martine TERRYN	attachée d'administration	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Stéphane SCOTTO	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Laure ROUSSET	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
épouse MORETTI		
Madame Catherine MOREAU	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
épouse BONAMICH		
Monsieur Jean Michel DEJENNE	directeur des services pénitentiaires	CPA Villejuif
Monsieur Guillaume MOSSER	directeur des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Madame Mélisa ROUSSEAU	directeur des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Madame Sylvie MANAUD	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	MA Paris la Santé
épouse BENAZERAF		
Monsieur Clément DI MARINO	directeur des services pénitentiaires	MA Paris la Santé
Monsieur Arnaud SOLERANSKI	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Chloé GARDENAL	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Ghislaine ROZENFARB	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Monsieur Ahmed BELMOSTEFA	attaché d'administration	MA des Yvelines

Madame Valérie STEMPFER	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Madame Sabine DEVIENNE	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Monsieur François GOETZ	directeur hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Vanessa PREMPAIN	directeur des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Nadia DALDALIAN	attachée d'administration	MC Poissy
Monsieur Jimmy DELISTE	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Line CASANOVA	directrice des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Isabelle KULIG	attachée d'administration	MA des Hauts de Seine
Monsieur Renaud SEVEYRAS	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Monsieur Régis BAUDOIN	directrice des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Madame Véronique DREVET épouse BOITEUX	attachée principale d'administration	MA du Val d'Oise
Monsieur Hugues STHAL	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Cathy CHRISTOPHE	directrice adjointe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Christophe DEBARBIEUX	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Joseph COLLY	directeur des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Didier MECREANT	attaché d'administration	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Yves FEUILLERAT	directrice hors classe des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Franck RIVIERE	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	capitaine pénitentiaire	MA Versailles
Monsieur Jean Louis AUBIN	capitaine pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Fabrice DEL-REY	premier surveillant	CSL Melun
Monsieur Patrick HOARAU	capitaine pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	premier surveillant	CSL Gagny
Monsieur Vincent VIRAYE	capitaine pénitentiaire	CSL Corbeil-Essonnes
Monsieur Rémi LAVERGNE	major pénitentiaire	CSL Corbeil-Essonnes
Monsieur Patrick MADIGOU	directeur d'insertion et de probation hors classe	SPIP 75
Monsieur Hubert GOURDET	directeur d'insertion et de probation	SPIP 75
Madame Horia ELKIM	attachée d'administration	SPIP 75
Madame Nicole BRETON	directrice d'insertion et de probation hors classe	SPIP 77
Madame Evelyne BAZOLA	directrice d'insertion et de probation	SPIP 77
Madame Claire MERIGONDE	directeur des services pénitentiaires	SPIP 78
M. Bruno PELLISSIER	directrice d'insertion et de probation	SPIP 78
Madame Nelly OLIVEIRA	directeur d'insertion et de probation hors classe	SPIP 91
Madame Sandrine ROSSI	directrice d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Emmeline ROGER épouse TRANAKIDIS	attachée d'administration	SPIP 91
Monsieur Alain FAJER	directeur d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Annie MUGNIER-POLLET épouse CRESSANT	directrice d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Nicole LAVERGE	directrice d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Ghislaine PREVOST	directrice d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Josyane CLERICI	directrice d'insertion et de probation hors classe	SPIP 93
Madame Dominique PERRAULT	directrice d'insertion et de probation	SPIP 93
Madame Delphine DUBURCH	attachée d'administration	SPIP 93
Monsieur Claude CHARAMATHIEU	directeur d'insertion et de probation hors classe	SPIP 94
Monsieur Catherine PHILIPPE	directeur d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Delphine TREIS	attachée d'administration	SPIP 94
Madame Géraldine BLIN	directeur hors classe des services pénitentiaires	SPIP 95
M. Claude BISCHOFF	directeur d'insertion et de probation	SPIP 95
Madame Nadine PICQUET	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	CP REAU
M. Guillaume MOSSER	directeur des services pénitentiaires	CP REAU
Madame Julie JOUBLOT	attachée d'administration	CP REAU
M. Frédéric JUNG	attaché d'administration	

.../...

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
 - Les congés annuels ;
 - Les autorisations d'absence pour raisons familiales ;
 - Les congés paternités ;
 - Les décisions d'ouverture, de versements et d'autorisation du CET ;
 - Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait ;
 - Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité ;
 - Les décisions de demi-traitement ;
 - Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service ;
 - Les décisions d'octroi de cures thermales ;
 - Les décisions relatives aux primes et indemnités appliquées pendant les congés ordinaires de maladie ;
 - Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;

Article 3

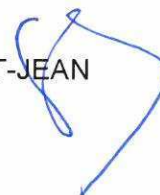
Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Fresnes, le 08 janvier 2014
Le Directeur Interrégional
Des Services Pénitentiaires de Paris,

Michel SAINT-JEAN





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014007-0006

signé par
Recteur de l'académie de Versailles

le 07 Janvier 2014

Rectorat de l'académie de Versailles

Arrêté modification de l'arrêté de délégation
du 20 septembre 2013



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Division
D'Appui et Conseil aux
Établissements et aux
Services

Dossier suivi par
Jean-Michel FERRE
Tél.
01 30 83 44 10
Tc.p.
01 30 83 50 29
Mél
ce.daces@ac-versailles.fr

ARRETE

L'arrêté rectoral du 20 septembre 2013 portant délégation de signature est modifié ainsi que suit :

Article 1 :

Il est ajouté un article 4.1.4, rédigé ainsi que suit : « En cas d'empêchement de Madame Frédérique MICHAUX, de Monsieur Damien DELPORTE, de Madame Marie-Laure GASTE, de Monsieur Jean-Pierre JOUAN-BALLEUR, de Mesdames Marylène JOLLY et Marie-Sylvie DURAND, délégation de signature est donnée à Mesdames et Messieurs Aline DAUZATS, Bakoariso RATSIMBAZAFY, Cécile FERRAND, Charline DA SILVA, Christine MERCIER, Claudine LECUNFF, Daisy PLANQUE, Daniel MARTINELLI, Isabelle BELIN, Laurence JACQUES, Malika OUCHEN, Marcelle BUSLON, Marie-Christine MAUNIER, Maryvonne BERNARD, Michael LAMANDE, Nasria LABOLLE, Sylvie MERLET, Sylvie MESLIN et Yolande AUFFRET, à effet de procéder dans le logiciel CHORUS à la constatation de service fait des dépenses engagées».

Article 2 :

A l'article 5.1.2, ajouter « M. Franck FAVRE-VERRAND ».

Article 3 :

A l'article 5.2, remplacer « Madame Christine FERREIRA-RIBEIRO » par « Madame Sylvie HENON ».

Article 4 :

A l'article 5.3, remplacer « personnels enseignants » par « personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé et ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ».

Article 5 :

A l'article 5.4, remplacer « personnels enseignants » par « personnels d'encadrement ».

Article 6 :

L'article 5.8 est modifié ainsi que suit : « Monsieur Daniel MEUR, délégué académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, à l'exclusion des actes d'engagement ou de paiement des dépenses ».

Article 7 :

A l'article 5.10, remplacer « du pôle formation » par « de la direction d'appui à la formation des personnels de l'académie ».

Article 8 :

A l'article 6, deuxième paragraphe – troisième point, supprimer « à l'exclusion des listings de paie ».

Article 9 :

A l'article 6.2- premier alinéa, ajouter « Madame Sylvie JOUSSEAUME, chef du service de la gestion collective des enseignants du premier degré public ».

Article 10 :

A l'article 7, deuxième paragraphe – troisième point, supprimer « à l'exclusion des listings de paie ».

Article 11 :

A l'article 8, deuxième paragraphe – troisième point, supprimer « à l'exclusion des listings de paie ».

Article 12 :

A l'article 9, deuxième paragraphe – troisième point, supprimer « à l'exclusion des listings de paie ».

Article 13 :

L'article 9.2 est modifié ainsi que suit : « En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre MATHIEU, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle GRASSET, responsable de la division de la gestion individuelle des personnels enseignants du 1° degré et à Mesdames Odette ALIN, Catherine PARENT et Karen ALLEMANG, secrétaires d'administration de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, à effet de signer les actes à caractère financier visés à l'article 9 relatifs aux intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif, à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieurs à 10 000 € ».

Article 14 :

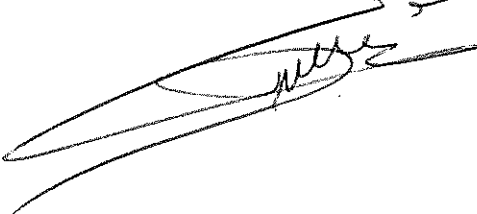
L'article 9.4 est modifié ainsi que suit : « En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre MATHIEU, délégation de signature est donnée à Madame Catherine MARCELLIN, responsable du service de gestion des contractuels et de la formation continue, à Madame Carole GERMA, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, à effet de signer les actes à caractère financier visés à l'article 9 relatifs aux assistants d'éducation- auxiliaires de vie scolaire individuels, à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieurs à 10 000 € ».

Article 15 :

Le secrétaire général de l'Académie de Versailles et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 7 janvier 2014.

Le Recteur



Pierre-Yves DUWOYE